

Le Télégramme PARTENAIRE

LA DUO
catamania
DU 14 AU 19 JUIN 2026
www.duocafatamania.com

14 JUIN : LE CROUESTY - LA TURBALLE
15 JUIN : LA TURBALLE - LE PALAIS
16 JUIN : LE PALAIS - LOCMIQUELIC
17 JUIN : LOCMIQUELIC - LOCMIQUELIC
18 JUIN : LOCMIQUELIC - LA TRINITE
19 JUIN : LA TRINITE - PORT-HALIGUEN

INSTRUCTIONS DE COURSE ET ROAD BOOK



DUO CAT AMANIA 2026

YACHT CLUB DU CROUESTY-ARZON
Épreuve en double
Du 13 au 19 juin 2026

Le Croesty - La Turballe – Le Palais - Locmiquélic - Locmiquélic - La Trinité sur mer - Port Haliguen.
Avec le soutien des associations SNT et VBS – Grade : 3

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2 a) Les règles du RIPAM entre bateaux en course s'appliqueront du coucher au lever du soleil, sinon les RCV s'appliquent
Les heures de lever et de coucher du soleil sont fixées pour toute la durée de l'épreuve : Lever du soleil = 5h30 local – Coucher du soleil = 22h00 local.
- b) **Les règles du RIPAM avec les bateaux non en course, navires privilégiés... s'appliquent en permanence**
- 1.3 L'Armement Semi-Hauturier de la Division 240 est applicable.
- 1.4 Les règles de jauge et coefficient IRC 2026. **Le certificat IRC devra être fourni avant le samedi 06 juin 2026.** Soumis à accord de comité technique ou de l'AO passé cette date
- 1.5 Le règlement du Championnat IRC double 2026.
- 1.6 L'AC et ses Avenants.
- 1.7 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre

comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants ou accompagnateurs Un concurrent ou accompagnateur qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites **sur l'eau** par l'envoi du **pavillon Lima**, après diffusion du message, le comité de course pourra demander aux concurrents de faire un accusé de réception.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel électronique sur le WhatsApp de la Duo Cat Amania. (Flash code ci-dessus).



- 3.2 Le **PC course** est situé sur le bateau Comité SNT - LA KATOUNE – Gilles BRICOUT 06 08 58 74 13 – gilles.bricout@gmail.com
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course veillera **VHF 11/16** et communiquera avec les concurrents sur le canal **VHF 11**

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 [DP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le bateau comité et une annonce sera diffusée sur le canal VHF de course.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affaler de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses (Voir l'annexe – Roadbook)
 - Samedi 13 juin :
 - 14h à 18h : Accueil des bateaux et Contrôle d'équipement
 - 18h00 : Présentation des équipages et pot d'accueil
 - Dimanche 14 juin :
 - Étape : Le Crouesty – La Turballe
 - 9h00 : Briefing
- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course **dimanche 14 juin à 10h30**
Le reste du programme est défini dans l'annexe Roadbook.

6.3 **Déroulement de la course**

Le bon déroulement de l'épreuve est soumis au respect du calendrier et des horaires prévus, tant vis-à-vis des ports ou municipalités qui reçoivent la course, que pour le bon déroulement des étapes suivantes.

Si le vent est jugé trop faible au départ d'une étape, le comité de course peut demander aux concurrents de faire route à 5 nœuds, en restant groupés à proximité du bateau comité.

Ces dispositions sont signifiées par l'envoi des pavillons "**Aperçu et Lima**".

Dès le retour d'un vent jugé suffisant par l'AO, une ligne de départ sera mouillée et le départ donné. Dans ce cas, la première marque de parcours à respecter, ou éventuelle une bouée de dégagement, sera la marque la plus proche de cette ligne de départ, selon l'ordre des marques de parcours prévues pour cette étape.

6.4 Pour prévenir les bateaux qu'une course va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. **PAVILLONS DE CLASSE**

Le pavillon de classe sera le **pavillon Duo Catamania** et les **deux cagnards DUO CATAMANIA**.

Au port les bateaux devront arborer les pavillons fournis par l'organisation.

8. **ZONES DE COURSE**

L'emplacement des zones de départ et d'arrivée est défini dans l'avenant parcours.

9. **LES PARCOURS**

9.1 Les parcours sont décrits en **avenant chaque matin au plus tard au briefing et affiché sur le tableau officiel**, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

Les signaux définissant le parcours à effectuer sont affichés sur un tableau à l'arrière du bateau comité et des annonces VHF sur le canal 11 seront faites avant le signal d'avertissement.

9.3 **Marque de dégagement** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon **Delta** si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon **vert** pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

La bouée de dégagement pourra être remplacée par un bateau commissaire arborant le pavillon **Mike**.

9.4 **Bouée variable** : une marque intitulée Bouée variable, dans un parcours côtier, est une bouée de régates définie en Annexe, positionnée par un bateau du comité en fonction des conditions météorologiques. Cette bouée pourra être remplacée par un bateau commissaire arborant le pavillon **Mike**.

La position de la bouée variable (Cap et Distance) sera affichée sur un tableau, à bord d'un bateau du comité arborant le pavillon **Charly** stationné à proximité d'une marque avec laquelle il constitue une porte. Ce bateau sera positionné à environ 50m du côté requis de la marque formant la porte, il émettra si possible des signaux sonores au passage des concurrents.

Cette bouée variable sera à contourner en la laissant à bâbord sauf si un pavillon vert est hissé sur ce bateau. Dans ce cas, elle sera à contourner en la laissant à tribord.

Cette bouée variable deviendra une marque de parcours et aura rang de porte, conformément à la définition de la "porte de parcours" ci-dessous.

9.5 Les portes ou les marques à contourner du parcours sont précisées en **l'avenant parcours**.

9.6 **Modification de parcours** : Dans le cas d'un parcours côtier, lorsqu'un bateau comité, stationné à proximité d'une marque de parcours, arbore le pavillon **Oscar**, cela signifie : "Après le passage de cette marque, rejoignez directement la ligne d'arrivée déterminée pour l'étape, sans contourner ou laisser les marques de

parcours situées entre cette marque et la ligne d'arrivée'' (mais en respectant les zones qui sont des obstacles s'il y a lieu).

9.7 **Pointage officiel à une marque :** Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des **marques à contourner (IC 9.8)** (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**.

9.8 **Marque à contourner :** pour les marques marquées à contourner le contournement doit se faire dans un rayon de 150 mètres de la marque. Des annonces, pointages, modifications de parcours ou arrivées peuvent être faites à chaque marque à contourner. Si un bateau pointeur se trouve vous devez passer entre le bateau et la marque ceci forme une porte.

10. MARQUES

10.1 Les marques sont : Marque de départ : Bateau Comité ou **Bouée rouge Karver**
Marque de dégagement, Variable : **Bouée Jaune North Sails**
Marque d'arrivée : Marque réel du balisage maritime ou **Bouée Voile Magazine**
Marque Virtuelle : Annexe Waypoint Virtuelle (WP)

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées dans l'avenant parcours.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.2 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12.4 Un bateau **OCS, ZFP ou BFD** qui ne reviendrait pas du côté pré-départ recevra sans instruction, une pénalité définie dans l'IC 15.2 ajouté à son temps réel de course. Ceci modifie la RCV 30.

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15.2 **Infraction à une règle des RCV.**

Une infraction aux règles des RCV, pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

Pour les départs de parcours côtier, une infraction aux **RCV 28, 30 et 31** pourra être sanctionnée d'une pénalité en temps de 10 minutes minimum pouvant aller à la disqualification.

- **RCV 30.1 pavillon "P ou I"** : OCS, départ anticipé sous pavillon "P" ou "I", la pénalité en temps sera de 30 minutes, à rajouter au temps réel du concurrent.

- **RCV 30.2 pavillon "Z"** : ZFP, départ anticipé sous pavillon "Z", la pénalité en temps sera de 45 minutes, à rajouter au temps réel du concurrent. En cas de réparation du bateau, celui-ci conservera une pénalité de 10 minutes à rajouter à son temps réel de course. Ceci modifie la règle du pavillon "Z".

- **RCV 30.4 du pavillon Noir** : départ anticipé sous pavillon "Noir", la pénalité en temps sera de 30 minutes, à rajouter au temps réel du dernier voilier ayant fini la course.

Les voiliers NSC, DNF, DNS, DNC, RET obtiendront le nombre de points du dernier voilier ayant fini la course + 1.

Les voiliers DSQ obtiendront le nombre de points du dernier voilier ayant fini la course + 2.

Les voiliers DNE obtiendront le nombre de points du dernier voilier ayant fini la course +3.

Ceci modifie la RCV 30.

15.3 **Infraction à une règle du RIPAM.**

Une infraction aux règles du RIPAM, pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

16. **TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**

16.1 Pour tous les types de parcours (réduit ou non) la durée d'ouverture de la ligne d'arrivée après l'arrivée **du cinquième concurrent en temps réel**, est de **6 minutes** par mille de parcours.

Pour tous les types de parcours, il n'est pas fixé de temps limite au premier bateau pour finir.

17. **DEMANDES D'INSTRUCTION**

17.1 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information. Ce temps pourra être prolongé à la demande du comité de course et en accord avec le comité de réclamation.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé sur le bateau comité de l'YCCA arborant le pavillon JURY sur fond jaune

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la vedette comité de l'YCCA arborant le **pavillon JURY sur fond jaune**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.4 Les avis de convocation seront diffusés sur le groupe WhatsApp Duo Catamania.

17.5 Les intentions de réclamation du Comité de Course, du Comité Technique ou du Comité de réclamation seront affichées pour informer les bateaux selon la RCV 60.2(b)

17.6 les réclamations concernant la jauge ne seront plus acceptées après l'heure limite de dépôt des réclamations de la première course courue.

17.7 Le dernier jour de la régate, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée :

- Dans le temps limite du dépôt des réclamations si la partie demandant la réouverture a été informée de la décision la veille.

- Pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour.

18. **CLASSEMENT**

18.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Toutes les courses compteront pour le classement final.

18.3 Toutes les courses se courent au coefficient 1.

18.4 Les bateaux jaugés IRC courent en temps compensé selon la formule :

$\text{Temps Compensé} = \text{Temps Réel} \times \text{TCC}$ (le TCC étant celui du certificat IRC 2026)

18.5 Un classement Duo Catamania en IRC Overall.

- 18.6 Un classement Grand IRC (**Coefficient supérieur ou égal à 0.9810**)
18.7 Un classement Petit IRC (**Coefficient inférieur à 0.9810**) **Challenge Guy Chazelas**

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP] [NP] Un **émargement (départ)** sera mis en place au camion à l'ouverture du Briefing pendant 30 minutes.
Émargement retour ; Il n'y a pas d'émargement retour, le pointage du bateau comité à l'arrivée fera foi.
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui ne prend pas le départ d'une course (Non partant) doit prévenir le comité de course au plus tard 30 minutes avant le signal d'avertissement en appelant le **06 08 58 74 13 Gilles Bricout le PCC.**
- 19.3 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible par VHF ou en appelant le 06 08 58 74 13 Gilles Bricout le PCC.
- 19.4 Le canal **VHF utilisé en course est le 11**
- 19.5 **L'AIS doit être en fonction durant toute la course**
- 19.6 **Avis de Grand Frais ou de coup de vent** : en cas d'annonce diffusée par Météo France ou par le CROSS et concernant la mesure de leur sécurité propre, le départ pourra être différé ou modifié, voir annulé.
- 19.7 [DP] En cas de fin de course de nuit ou d'arrivée de nuit. Les feux de navigation réglementaires doivent être allumés.
- 19.8 Les bateaux seront équipés d'un poste VHF fixe 25 watts avec antenne en tête de mât ou puissance équivalente. Les VHF portables sont recommandées en complément du poste fixe.
- 19.9 [DP] Chaque bateau prendra les départs avec une **réserve de carburant** lui permettant d'assurer son autonomie correspondant à l'étape à courir.

19.10 Le port de la brassière de sauvetage est obligatoire en course. Ceci modifie la RCV 40.
--

- | |
|--|
| 19.11 Règles RIPAM : Les navires à passagers, Navires "Cargos" de commerce et navires de pêches sont prioritaires (voir liste des navires privilégiés dans les RIPAM). Tous voiliers en course doivent passer largement sur l'arrière des bateaux, sans provoquer de la gêne lors de la manœuvre. |
|--|

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Jusqu'au samedi 13 juin 2026 avant 18h, le changement d'un équipier est autorisé. Ce changement devra être déclaré à la chaîne d'inscription sur la fiche du bateau.
[DP] À partir de dimanche 14 juin 2026, le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
Un seul remplacement est autorisé et déclaré lors de la chaîne d'inscription au plus tard samedi 13 juin à 18h00
[DP] Le skipper doit être présent durant toute l'épreuve.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 [DP] Un bateau et son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course. Il appartient au responsable de bateau d'être conforme aux règles d'armement et de sécurité prescrites.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé. Un tirage au sort des bateaux contrôlés à l'arrivée au port sera annoncé aux bateaux concernés au moment du passage de la ligne d'arrivée.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 40 minutes avant son signal d'avertissement.
Rappel 1 : RCV 51 : Déplacement de lest – Le radeau de survie devra obligatoirement rester positionné au même emplacement.
Rappel 2 : Le nombre de jerricans embarqués en plus des réservoirs normaux, se limitera à :-
▪ - 1 jerrican d'eau douce – maxi 10 litres.
- 1 jerrican de carburant – maxi 10 litres

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon Catamania.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal Préparatoire, jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

24. EVACUATION DES DETRITUS

[DP] Les détritrus doivent être déposés dans les conteneurs destinés à cet effet dans chaque port étape.

25. EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port. Ou les concurrents devront respecter l'emplacement attribué par les autorités portuaires.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

27.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.)

28. PRIX

Des prix seront décernés aux concurrents

ARBITRES DESIGNES :

Président du comité de course : Gilles BRICOUT

Président du jury : Claude PETIT

Président comité technique : Thomas MARMONTEUIL

ANNEXE – ROADBOOK

Parcours d'étapes ou côtiers

Les parcours côtiers ou d'étapes, en concordance avec le programme prévisionnel sont donnés à titre indicatif. En fonction des conditions météorologiques ou du déroulement du programme et des contraintes d'accueil dans les ports d'étapes. L'AO et le comité de course se réservent la possibilité d'adapter les parcours par avenant écrit ou verbal, affiché ou annoncé au plus tard à l'ouverture quotidienne de l'émargement.

**Merci à ADRENA partenaire de la SNT,
qui a permis à Gilles de préparer les parcours côtiers.**



catamania
DIGITAL process for HUMAN progress

Dimanche 14 juin 2026

Le Croesty – La Turballe



**Briefing : 9h00 au YCCA
10h30 : Mise à disposition**



La zone de départ se trouvera en Baie de Kerjouaneau

La ligne d'arrivée de La Turballe sera mouillée par 47°20.70N – 002°32.55W

Zone interdite à la navigation : la zone mytilicole de Houat et Aquacole de Bugalet position sur carte Shom 7733



catamania
DIGITAL process for HUMAN progress

Lundi 15 juin 2026

La Turballe – Le Palais



**Briefing : 8h30 près de la Capitainerie
9h30 : Mise à disposition**



La zone de départ sera mouillée à environ 47°20.70N – 002°32.55W (zone d'arrivée d'hier)

La ligne d'arrivée au Palais sera mouillée par 47°20.50N – 003°07.68W

Attention ouverture de l'écluse du Palais : 16h30 à 20h00

–

Mardi 16 juin 2026

Étape Le Palais - Locmiquelic



**Briefing : 8h30 (par VHF)
9h00 : Mise à disposition**



ATTENTION sortie de l'écluse de 6h00 à 7h45

La zone de départ du Palais dans l'Est de la pointe de ramonette

Ligne d'arrivée dans le Sud-Ouest de Bastresses mouillé par 47°40.43N – 003°23.40W

–

Mercredi 17 juin 2026

Locmiquelic – Locmiquelic



AG de l'Amicale des coureurs : 9h00



**Briefing : 10h00
11h30 : Mise à disposition**

Zone de départ et d'arrivée dans le Sud-Ouest de Bastresses mouillé par 47°40.43N – 003°23.40W

–

Jeudi 18 juin 2026

Locmiquelic – la Trinité



**Briefing : 9h00 devant la capitainerie
10h00 : Mise à disposition**



Zone de départ dans le Sud-Ouest de Bastresses

Ligne d'arrivée dans le Sud du Petit Trého mouillée par 47°33.00N – 003°00.62 W

Zone interdite à la navigation : la zone mytilicole de Houat et Aquacole de Bugalet position sur carte Shom 7733



Vendredi 19 juin 2026



Étape : La Trinité sur Mer – Port Haliguen

Briefing : 9h00 devant la capitainerie

11h00 : Mise à disposition

19h30 soirée de remise des prix au YCQ

Zone de départ dans le Sud du Petit Trého

Ligne d'arrivée à la Cardinale Sud de Port Haliguen

Zone interdite à la navigation : la zone mytilicole de Houat et Aquacole de Bugalet position sur carte Shom 7733

ANNEXE - POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en l'ANNEXE - ROADBOOK (ceci modifie la RCV 32).

Un bateau du comité de course arborant le **2ème substitut** (ceci modifie Signaux de Course) se tiendra près d'une marque à contourner

Un pointage officiel peut être effectué à toute marques du parcours à contourner

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons **S sur H** accompagnés de deux signaux sonores (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Annexe - WAYPOINTS VIRTUELS

ANNEXE WP - REGLES POUR WAYPOINTS

Quand cela est précisé dans l'avis de course, les courses seront régies par Les Règles de Course à la Voile telles que modifiées par cette annexe.

Version mai 2021 - Traduction Commission Centrale d'Arbitrage

WP1 Modification aux Définitions :

WP1.1 La définition de Marque est modifiée comme suit : Marque Un objet ou un waypoint qu'un bateau est tenu de laisser d'un côté spécifié comme requis par les instructions de course, un bateau du comité de course entouré d'eau navigable à partir duquel s'étend la ligne de départ ou la ligne d'arrivée, et un objet attaché intentionnellement à l'objet ou au bateau. Cependant, une ligne de mouillage ne fait pas partie de la marque.

WP1.2 Ajouter une nouvelle définition Waypoint :

Waypoint Une position géographique sur la surface de l'eau, définie par ses coordonnées WGS84 en latitude et longitude exprimées en DDM (degrés décimales minutes).

WP1.3 La définition de Zone est modifiée comme suit :

Zone L'espace autour d'une marque sur une distance de trois longueurs de coque du bateau qui en est le plus proche. L'espace de la zone à une marque qui est un waypoint peut être modifié dans l'avis de course ou les instructions de course. Un bateau est dans la zone quand une partie quelconque de sa coque est dans la zone

